

DECONFINEMENT

Pour une protection des parents dans l'emploi : un enjeu social, économique et d'égalité professionnelle

Depuis le 11 mai, certaines crèches, centres de loisirs et écoles réouvrent très lentement leurs portes. Ce déconfinement progressif place la plupart des parents d'enfants face à un casse-tête considérable en termes de reprise du travail, de revenu, de garde d'enfant, de suivi scolaire... Il présente aussi des risques de discrimination à l'emploi pour l'ensemble des parents et notamment pour les mères. Une protection des parents ayant de jeunes enfants ou scolarisés dans l'emploi est aujourd'hui indispensable !

La moitié de la population active a des enfants mineurs

Depuis le 13 mars dernier, les responsabilités familiales des 12 millions de parents d'enfants mineurs en emploi se sont considérablement alourdies, du fait de la fermeture des crèches, des écoles maternelles, écoles primaires, collèges, lycées. Or, le déconfinement fragilise encore davantage ces parents qui travaillent.

Depuis le 11 mai, c'est la réouverture des écoles et des crèches qui conditionne leurs modalités d'emploi ou d'accès au chômage partiel. Sauf que ces réouvertures s'annoncent extrêmement progressives, partielles et surtout très disparates selon les communes. L'impossibilité de recours aux grands-parents aggrave la difficulté de faire garder ses enfants (pour rappel, deux tiers des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins occasionnellement par eux¹). Alors que les employeurs pourraient croire à un retour rapide à la normale, cette situation complique considérablement l'organisation des parents et leurs possibilités de retour au rythme de travail antérieur. Or, rappelons que près de la moitié de la « population active occupée » a des enfants d'âge scolaire ou gardés par une assistante maternelle ou en établissement d'accueil du jeune enfant.

Un risque économique et social majeur

Il ne s'agit donc pas seulement de difficultés d'organisation personnelle, déjà redoutables, mais d'enjeux majeurs pour le redémarrage de l'économie et pour l'équité sociale :

- **Risques économiques** : l'économie ne repartira pas si la moitié de la population active est entravée fortement dans sa capacité à reprendre ou à continuer son activité.
- **Risques sociaux** : dans un contexte de récession historique, les parents risquent d'être en première ligne pour les licenciements dans des entreprises sous pression ou de ne pas être embauchés, les employeurs préféreront engager des personnes sans jeune enfant à charge. Il y aura un risque d'éviction de l'emploi aux dépens de l'ensemble des parents, et plus particulièrement des mères et des familles monoparentales

¹ Enquête DREES 2018

Il faut trouver des solutions pour permettre aux parents de travailler

Si, dans ce contexte compliqué, les solutions miracles n'existent pas, cette question est aujourd'hui un point aveugle de la reprise d'activité : par exemple le guide du télétravail publié par le ministère du travail ne fait pas mention de la charge d'enfants qui sera pourtant une réalité encore pendant un certain temps.

L'Unaf appelle le Gouvernement à mobiliser toutes les énergies et les solutions possibles :

- Renforcer le message adressé par le Gouvernement aux employeurs pour qu'ils fassent preuve de compréhension et reconnaissent qu'il n'est pas toujours possible aux parents d'être aussi productifs quand on a des enfants avec soi (en télétravail) ou qui risquent de l'être à tout instant.
- Demander aux partenaires sociaux de poser explicitement la question de la conciliation vie parentale / professionnelle et de négocier sur ce sujet.
- Rappeler les obligations des employeurs en termes d'égalité professionnelle.
- Etendre le complément mode de garde au-delà de 6 ans et/ou prendre en compte les frais de garde d'enfant dans les frais professionnels pendant la période d'urgence sanitaire.
- Donner une accélération aux crèches à vocation d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi avec enfant.
- Prévoir les possibilités de chômage partiel ou d'arrêt de travail en dernier recours pour les parents, télétravailleurs ou non, qui n'ont aucune autre solution de conciliation. Réfléchir à rendre ce chômage partiel "de droit" pour les télétravailleurs parents de jeunes enfants (voire d'écoliers de primaire).

Réussir le déconfinement est un enjeu considérable qui suppose de prendre en compte la réalité de vie des personnes : avoir des enfants en est un élément majeur. L'Unaf appelle le Gouvernement et les employeurs à tenir compte de ces problèmes spécifiques aux parents que le déconfinement progressif peut aggraver. Permettons aux parents de reprendre le travail dans des conditions décentes !

Contact presse : Laure MONDET lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr

 twitter.com/unaf_fr